

Avis de recrutement sans concours d'adjoints administratifs de deuxième classe de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française

Arrêté du 18 juillet 2011 autorisant au titre de l'année 2011 l'ouverture d'un recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2^{ème} classe de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française

Le nombre des postes offerts au recrutement sans concours d'adjoints administratifs de 2e classe de l'Etat pour l'administration de la Polynésie française est fixé à 3.

Les candidats doivent constituer un dossier de candidature comprenant exclusivement :

- une lettre de candidature ;
- un curriculum vitae incluant date de naissance, nationalité, adresse postale, adresse courriel, numéro de téléphone ainsi que le niveau des études, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;
- une photographie d'identité avec, au verso, le nom du candidat ;

Le dossier du candidat à l'attention du président de la commission de recrutement devra être déposé ou adressé par pli recommandé, au plus tard le lundi 3 octobre 2011, délai de rigueur, à l'une des adresses suivantes :

Adresse de dépôt du dossier de candidature :

Service administratif régional de la cour d'appel de Papeete (SAR), rue Edouard-Ahne, immeuble UUPA, 3e étage, couloir à droite, 98713 Papeete, Polynésie française.

Ouverture au public de 7 h 45 à 12 heures et de 13 h 30 à 15 h 30, téléphone : 50-76-59.

Adresse d'expédition du dossier de candidature :

Cour d'appel de Papeete, service administratif régional de la cour d'appel de Papeete, 42, avenue Pouvanaaa-Oopa, BP 101, 98713 Papeete, Polynésie française.

Les lauréats devront accepter l'affectation qui leur sera notifiée au moment de leur nomination en vue de leur prise de fonctions. Ils seront réputés renoncer au bénéfice du recrutement sans concours s'ils ne rejoignent pas leur poste dans le délai qui leur sera imparti au moment de la notification d'affectation.

L'examen des dossiers de candidatures est confié à une commission, composée d'au moins trois membres, dont un au moins appartient à une administration ou à un établissement public autre que celles ou ceux dans lesquels les emplois sont à pourvoir. Cette commission, susceptible de se réunir en sous-commissions, effectuera une première sélection à partir des dossiers de candidature. Seuls les candidats retenus par cette commission seront convoqués pour un entretien qui se déroulera à partir du 7 novembre 2011.

Pour tous renseignements complémentaires, merci d'appeler aux numéros de téléphone suivants :

- **(689) 50-76-59**
- **(689) 50-76-66**
- **(689) 50-76-67**

Ou adresser un courrier électronique à l'adresse suivante : [**sec.sar.ca-papeete@justice.fr**](mailto:sec.sar.ca-papeete@justice.fr)